



Consultation spéciale sur la reconstitution des ressources
Rome, 10 mars 1981

RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA

A sa quatrième session, tenue en décembre 1980, le Conseil des gouverneurs a examiné le rapport du Président sur la reconstitution des ressources du Fonds (document GC 4/L.7) et a décidé que, compte tenu des ressources de 230 millions de dollars disponibles pour engagement à la fin de 1980, de nouvelles ressources devraient être mises à la disposition du FIDA pour lui permettre d'entreprendre un programme opérationnel de 1 500 millions de dollars pour la période 1981-83 (on trouvera à l'Annexe I le texte de la résolution 18/IV). Il a également autorisé le Conseil d'administration à approuver toutes les dispositions techniques nécessaires pour l'exécution de cette résolution après que des consultations adéquates entre les pays membres intéressés auraient été organisées par le Président.

La présente Consultation spéciale a été convoquée par le Président, en application de ladite résolution, pour élaborer les conditions d'entrée en vigueur et les autres modalités techniques de la reconstitution.

Les principales questions que la Consultation pourrait examiner utilement seraient les suivantes:

1. Examen des contributions à la première reconstitution annoncées jusqu'ici.
2. Instruments de contribution.
3. Conditions d'entrée en vigueur et dispositions techniques connexes.
4. Calendrier à suivre pour l'achèvement de l'opération de reconstitution.
5. Autres questions pertinentes.

Un projet de résolution a été établi afin de faciliter l'examen de certaines de ces questions (Annexe II). Lorsqu'elle aura été examinée et mise au point au cours de la Consultation, cette résolution sera soumise au Conseil d'administration conformément au paragraphe l iii) de la résolution 18/IV du Conseil des gouverneurs, pour examen et adoption à la douzième session du Conseil d'administration (22-24 avril 1981).